

# Règlement du Prix national arturbain.fr 2016

## Art 1 : Organisateur

L'association pour promouvoir l'enseignement de l'art urbain et l'éthique du cadre de vie, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), organise le « Prix National arturbain.fr » marque déposée. Elle procède à une consultation publique, déclare recevable les candidatures, arrête le choix et le nombre de réalisations sélectionnées, veille à la bonne présentation de celles-ci et au bon déroulement de la manifestation. Elle arbitre sans appel tout différent.

## Art 2 : Objectif pédagogique

Les 3 manifestations annuelles du SRA (Prix National, Rencontre avec les services de l'État et les organisations professionnelles et Concours International) portent sur un thème et illustrent la définition de l'art urbain<sup>2</sup>. Elles procurent, des exemples de réalisations, des contributions d'orientation professionnelle et des projets prospectifs s'inscrivant en faveur du développement durable.

Les résultats de ces manifestations sont synthétisés dans un dossier pédagogique et présentés à la disposition du plus large public sur le site Internet [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)

## Art 3 : Candidature

La candidature est ouverte aux maîtres d'ouvrage publics et privés et aux maîtres d'œuvre.

Le maire concerné par l'opération doit donner son accord, procéder au vote prévu à l'article 5 et être présent à la manifestation publique du 29 novembre.

Les candidats doivent adresser leur candidature par e-mail avec en pièces jointes, la lettre d'accord du maire, une fiche de présentation de la réalisation, selon le modèle proposé ci-après (un modèle est disponible en téléchargement sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr))

Un comité de sélection du SRA, composé de personnalités qualifiées, retiendra 6 opérations lauréates.

Les 6 lauréats (maître d'ouvrage et/ou maître d'œuvre) confirment leur adhésion au SRA par le versement d'une cotisation de 500 €.

Les collectivités de moins de 1000 habitants et les associations, versent une cotisation laissée à leur libre appréciation.

## Art 4 : Calendrier

**Vendredi 22 avril**

**Lundi 19 septembre**

**Vendredi 23 septembre**

appel à candidatures dans les revues nationales spécialisées et sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)  
clôture des candidatures.

tenu du comité de sélection. Le SRA informe directement tous les candidats des résultats.

**Du 26 septembre au 10 novembre :**

le SRA intervient auprès des 6 lauréats retenus par le comité de sélection pour une mise au point définitive des fiches et des diaporamas de présentation.

**Lundi 14 novembre**

publication des 6 fiches sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) pour permettre :

1/ aux maires de voter pour le « Prix des maires » (cf. article 5)

2/ aux internautes de voter pour le Prix Internet.

**Vendredi 25 novembre :**

**clôture des votes (maires et internautes)**

**Mardi 29 novembre :**

**présentation publique des 6 réalisations lauréates et remise des distinctions.**

## Art 5 : Modalités de présentation des réalisations et attribution des distinctions

La nature et la qualité des 6 réalisations lauréates conduisent à mettre en valeur les aspects importants de la pédagogie du SRA. La présentation s'effectue par ordre alphabétique des villes concernées, selon les modalités suivantes :

Le maire dispose de 2 à 3 minutes pour présenter les atouts de sa ville.

Le présentateur de l'opération, maître d'œuvre ou maître d'ouvrage dispose de 5 à 6 minutes pour présenter les qualités architecturales, sociales et environnementales de la réalisation.

Dans ces conditions, les distinctions du Prix National arturbain.fr sont décernées :

**Le Prix des maires**, à l'opération ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue du vote des 6 maires. (Avant 25 novembre) chaque maire aura noté les réalisations, à l'exclusion de la sienne, suivant les 3 critères qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement).

**3 Mentions**, non cumulables avec le Prix des Maires, sur : « **qualité architecturale** », « **qualité de la vie sociale** » et « **respect de l'environnement** », aux autres réalisations ayant obtenu au vote des maires le plus grand nombre de points dans le critère qualitatif correspondant.

Par ailleurs :

**Le Prix du public**, à la réalisation ayant obtenu, lors de la présentation au public de la salle, le plus grand nombre de voix au vote à bulletin secret.

**Le Prix Internet**, à la réalisation choisie par les habitants et les internautes.

Enfin, les 6 réalisations lauréates se verront décerner le « **Panthéon** » de Robert Auzelle.

La proclamation des résultats est assurée par le Président du SRA ou son représentant.

## Art. 6 : Propriété et exploitation des réalisations présentées au « Prix National arturbain.fr »

En application des divers textes réglementant la propriété intellectuelle, artistique et industrielle les participants restent propriétaires des images des opérations et de leurs droits d'exploitation.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les réalisations sélectionnées, dans le but d'organiser des expositions, de réaliser des actions de relations publiques et d'information laissées à son appréciation.

**Renseignements : Aude VASPART, tél. : 06 20 41 77 19 – Mail : [vaspart.aude@numericable.fr](mailto:vaspart.aude@numericable.fr) – site : [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)**

Adresse postale : Président du Séminaire Robert Auzelle – Prix National arturbain.fr -Tour Pascal B - 92055 LA DEFENSE Cedex

<sup>2</sup> Définition de l'Art urbain selon le Séminaire Robert Auzelle : « **Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement** ».